

# Conseil de développement

du  
Pays de Châlons-en-Champagne

"Un outil de participation citoyenne"



## COMMISSION 3

### VISITES DE SITES DU 04 JUIN 2013

### COMPTE RENDU

La 3<sup>ème</sup> commission du Conseil de développement s'est réunie le mardi 04 juin 2013 à Saint-Souplet-sur-Py pour une demi journée de découverte d'actions et d'opérations de valorisation des milieux naturels et de restauration des continuités écologiques et de rencontre des acteurs impliqués dans ces opérations.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

François BADIE, Guy BERNARD, Grimonie BERNARDEAU, Nicole CHOVEL, Philippe CHOVEL, Jean-Marc CHONÉ, Michel CHOSSENOT, Marie-Céline DAMAGNEZ, Pierre DETCHEVERY, Denis FENAT, Jean-Pierre GAUMONT, Eric GEOFFROY, Loïc GODBILLOT, Jean-Claude HORY, Renaud MIELCAREK, Philippe PINON GUERIN, Jean-Baptiste RICHARD, Sylvain ROGER, Bruno ROULOT, Freddy TALARICO, Marc TETARD, Ludivine TINLOT, Jean-Claude URTH, Nicolas VANDERHEEREN, Guy VENAULT

#### **ETAIENT EXCUSES :**

Marie ANCELLIN, Michel ARNOULD, Alain BIAUX, Marcel BONNET, Catherine BOULOY, Bruno BOURG-BROC, Martine CARRIEU, Bernard COLLARD, Sophie DE CHAMPSAVIN, Catherine DETHUNE, Pierre DESALME, Guy DEVILLIERS, René DOUCET, Françoise DROUIN, Hubert FAUCONNIER, Pierre FAYNOT, Frédéric GALLOIS, Jacqueline GALLOIS, Danielle GERMEMONT, Gaël GERVAISE, Pauline GODART, Maurice HUET, Pierre HUET, Jean HUGUIN, Michel LALLEMENT, Gérard LEBAS, Nicolas LE CERF, Yvon LEFEVRE, Bernard LEMOINE, Marie-Pascale LEVESQUE, Patrick LIBERA, Fabrice LONCOL, René MAIZIERES, Laurent MESTRUDE, Michel OLIVIER, Yannick PAREÉ, Gilbert POIRET, Jean-Marie ROSSIGNON, Marie-Jeanne TRONCHET

## 1. Mot du président

M. Jean-Claude HORY remercie les participants, le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne (CENCA), le Centre régional de la propriété forestière (CRPF), l'Office National des forêts, la Fédération des chasseurs de la Marne et la Chambre d'agriculture de la Marne pour la préparation et l'animation des visites de terrain, l'Agence d'urbanisme pour l'organisation de la réunion, ainsi que M. et Mme CHOVEL pour leur accueil à Saint-Souplet-sur-Py.

## 2. Préservation de la pelouse calcaire du Terme des Côtes

### Présentation du Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne (CENCA)

Pierre DETCHEVERY explique que le Conservatoire d'espaces naturels est une association dont le rôle est de contribuer à la préservation des espaces naturels par des actions de connaissance, de maîtrise foncière et d'usage, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel sur le territoire régional.

**En 2013, le Conservatoire gère plus de 3 000 ha répartis sur 185 sites représentatifs des milieux naturels de Champagne-Ardenne et travaille au quotidien pour conforter et développer un réseau de sites préservés à travers une démarche en 5 axes :**

- Connaître notre patrimoine naturel pour le protéger : afin d'identifier précisément l'intérêt d'un site naturel en terme de biodiversité, le Conservatoire s'appuie sur les inventaires publics et une équipe de spécialistes (de la faune, de la flore et des habitats naturels) pour réaliser des diagnostics écologiques de sites ou de territoires.
- Protéger les sites naturels pour préserver les espèces : pour protéger durablement un site naturel, le Conservatoire intervient en concertation avec les propriétaires (privés ou publics). L'action se traduit par des acquisitions, locations ou la signature de conventions de gestion.
- Gérer durablement pour conserver la biodiversité : le Conservatoire met en œuvre des actions de restauration et d'entretien adaptées aux milieux naturels (pâturage extensif, fauche, débroussaillage...). Ces travaux sont réalisés, conformément aux prescriptions des plans de gestion établis pour chaque site, grâce à l'intervention d'agriculteurs, de chantiers bénévoles, d'associations de réinsertion ou d'entreprises spécialisées. Pour évaluer l'efficacité de la gestion, un suivi scientifique est assuré sur chaque site.
- Valoriser les sites et accueillir le public : pour permettre au plus grand nombre de découvrir la diversité et la richesse de la nature en Champagne-Ardenne, le Conservatoire réalise des expositions, des conférences et des publications. En accord avec ses partenaires, il aménage des sentiers nature sur certains sites et propose des sorties de découverte. Il organise également des chantiers-nature qui permettent à tous de s'impliquer dans la protection des milieux naturels.
- Conseiller pour une gestion durable du territoire : le Conservatoire met ses compétences techniques et scientifiques au service des collectivités et des administrations. Soucieux d'une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans l'aménagement du territoire, il participe à de nombreuses commissions à l'échelle locale et régionale.

### Visite de la pelouse calcaire du Terme des Côtes

Les coteaux calcaires situés à l'est de Saint-Souplet-sur-Py offrent un paysage autrefois très représentatif des pelouses "sèches" ou "savarts" de Champagne crayeuse qui font aujourd'hui figure de reliques. Quelques parcelles existent encore qui abritent une flore et une faune exceptionnelles. La pelouse du Terme des Côtes occupe ainsi un coteau pentu qui l'a protégé d'une valorisation agricole intensive.

La toponymie locale suggère que le coteau calcaire au lieu-dit "Terme des Côtes" est issu d'une ancienne pratique locale d'aménagement des parcelles agricoles sur les zones les plus pentues en longues terrasses délimitées par des haies pour stabiliser le terrain. Ces haies avaient alors le nom de "termes".

Le site fut exploité jusque dans les années 60 de deux façons avec un parcours à mouton en partie basse et la mise en culture de la partie haute via la création de deux terrasses. Il est à noter que la pelouse était située sur la ligne de front en 1914-18 et que les troupes allemandes ont créé le chemin des russes pour approvisionner le front en munitions (chemin d'exploitation n° 5, en contrebas de la pelouse).



Le site, d'une superficie de 3,5 ha, est propriété communale. La commune, soucieuse de préserver ce patrimoine naturel remarquable, en a confié la protection et la restauration au Conservatoire.

En juillet 2003, le Conservatoire et la commune signent une convention de gestion pour la préservation du site. **Au total, plus de 180 espèces végétales ont été observées et la liste est loin d'être exhaustive.** Comme beaucoup de pelouses calcaires, ce site est un véritable "herbier méridional" et abrite, en sus de 16 espèces d'Orchidées, une flore discrète mais d'un intérêt capital car en forte régression dans notre région comme la Gentiane d'Allemagne, l'Ail à tête ronde ou le Gaillet de fleurot.

De plus, les pelouses calcaires sont le royaume des insectes et en particulier des insectes méridionaux comme la Mante religieuse.

Depuis 10 ans le conservatoire agit sur ce site afin de le préserver et de limiter l'embroussaillage naturel de la pelouse et sa fermeture par des actions de débroussaillage et de fauche (octobre/novembre) avec export des matériaux par l'équipe d'une association d'insertion.

Néanmoins, si le bilan de préservation du site est satisfaisant, la question de son devenir se pose dans le cadre de l'identification et du confortement d'une trame verte permettant la circulation des espèces et les échanges pour éviter un appauvrissement du patrimoine génétique.

**Ainsi, la préservation du site passe non seulement par le maintien et la restauration des pelouses sèches (Termes des Côtes, ancienne voie ferrée de Sommepey-Tahure, camps militaires) mais également par l'inscription de ces sites dans un maillage du territoire en corridors et espaces relais, voire même de création de nouveaux espaces naturels afin de conforter le réseau de pelouses calcicoles.**

### 3. Haie limitative entre deux parcelles agricoles

La plantation de haies en Champagne crayeuse fait l'objet depuis une trentaine d'années d'un partenariat (Centre Régional de la Propriété Forestière de Champagne-Ardenne, Fédération de chasse de la Marne, Chambre d'agriculture de la Marne) et d'expérimentations (techniques de plantation, essences) dont les enseignements sont riches et méritent d'être diffusés et mieux connus.

La haie limitative visitée par la commission a été réalisée en mars 2009 par la SCEA 1618 représentée par M. CHOVET et l'EARL du Moulin représentée par M. GODBILLOT afin de créer un corridor écologique entre deux zones boisées.

Longue de 546 mètres et large de 8 mètres dont 2 X 3 mètres de bandes enherbées, cette haie a permis de tester plusieurs types de paillages (plastique, paille, copeaux de bois, feutre à base de fibres végétales biodégradables, ...) afin de juger de leur pertinence (coût, contraintes de pose et d'entretien, etc.) et de leur impact environnemental.

La haie met en œuvre des espèces buissonnantes soit 80 % de buissons bas et 20 % de buissons hauts (Prunelliers, Cornouillers, Noisetiers, Troènes, Pommiers francs, Cytises etc.) et 15 % d'arbres de haut jet (Erables champêtres, Cèdres de l'Atlas, Alisiers torminal, Bouleaux verruqueux).

M. CHOVET constate l'apport indéniable de la haie pour une culture voisine conduite en biodynamie. M. et Mme CHOVET et M. GODBILLOT soulignent leur attachement et investissement personnel pour le suivi de la haie (taille de formation, remise en place des protections anti-gibier, ...).

M. TETARD (chambre d'agriculture de la Marne) et VANDERHEEREN (CRPF) notent que les essais de paillage ont mis en évidence les avantages du film plastique (résistance, moindre coût du matériau et de sa mise en œuvre avec la mécanisation du déroulage grâce à des outils acquis par la Fédération de chasse) et ses inconvénients (stabilité au vent, coût d'enlèvement compte tenu du caractère non biodégradable). L'emploi de la paille a posé d'autres problèmes (envahissement par des souris, compléments à apporter) ainsi que l'usage des copeaux de bois (développement d'adventices tels que le chardon).

Les coûts au mètre linéaire pour une largeur de 2 mètres sont les suivants :

- Film plastique : 0,50 €,
- Paille : 0,50 €,
- Autres matériaux : 3 €,



M. TALARICO (Fédération des chasseurs de la Marne) explique, en réponse à la question de l'apport des haies sur le gibier, que le bilan est discuté par les chasseurs. La haie favorise la nidification et le développement de certaines espèces comme les perdrix mais elle a aussi pour conséquence d'attirer les prédateurs (Renard, Martre). Ce n'est pas la haie en tant que telle qui est la cause première de cette situation mais plutôt la rareté des boisements en Champagne crayeuse.

MM. TETARD et VANDERHEEREN déplorent que l'intérêt spontané des agriculteurs pour les haies tend à se réduire et que les opérations les plus récentes, imposées au titre des infrastructures agro écologiques de la PAC, se traduisent par un net retour en arrière en terme de qualité de mise en œuvre et de suivi (mesure vécue comme une contrainte avec la recherche du moindre coût et une absence d'appropriation du dispositif).

#### **4. Boisement sur terre agricole (groupement forestier du Gros Buisson)**

La visite de ce boisement s'inscrit dans la démarche visant à renforcer la présence des arbres "hors forêt" mise en œuvre par le CRPF en Champagne crayeuse. Ces arbres ou arbustes remplissent de multiples fonctions qui profitent au paysage, à diversité floristique et faunistique et aux loisirs, etc.

La présentation de l'expérience conduite par le groupement forestier du Gros Buisson a permis aux participants de comprendre les problématiques en lien avec ce thème (la

production de bois, l'intérêt cynégétique, la contribution à la biodiversité, les apports bénéfiques à l'activité agricole via ce que l'on appelle les auxiliaires de culture, ...).

La difficulté principale sur le site visité était de recréer une dynamique forestière naturelle sur une terre agricole en jachère et donc un sol dénaturé auparavant dédié à l'agriculture intensive.



L'opération, démarrée en 1995, a consisté à tester différents résineux (Pin noir d'Autriche, Pin laricio de Corse, Cèdre de l'atlas) et des plantations de feuillus en mélange qui combinaient des essences ordinales (Saule, Cytise) destinées à favoriser la croissance d'espèces cibles comme l'Érable champêtre.

La dynamique de végétation y est très intéressante avec un développement significatif de certains arbres et un développement spontané d'une flore typique des sous bois.

Cet objectif a été atteint avec un fort investissement en temps passé d'entretien de la part de M. et Mme CHOVET (désherbage, girobroyage, taille de formation, plus le redressement de nombreux résineux après la tempête de décembre 1999).

## **5. Calendrier prévisionnel des réunions**

**La prochaine réunion se tiendra le mardi 24 juin de 18 H à 20 H à Saint-Martin-sur-le-Pré.**

Elle permettra de traiter des problématiques des milieux prairiaux extensifs, des zones humides et aquatiques.